

---

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 octobre 2021 à 19 h 30 en la salle du conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et webdiffusée, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

### **21-498**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

##### **1.1 RÉFLEXION**

21-498 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-499 1.3 PROCLAMATION – OCTOBRE – MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN

21-500 1.4 PROCLAMATION – SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – 3 AU 9 OCTOBRE 2021

21-501 1.5 PROCLAMATION – SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES – 16 AU 23 OCTOBRE 2021

##### **1.6 PAROLE AU PUBLIC**

- 841, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357
- 1700, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE M-244 (DOSSIER REPORTÉ)
- 140, 144, 148 ET 152, RUE BÉNARD (PROJET VILAMO) – BOUCLE A – ZONE A-806

21-502 1.7 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021

#### **2. ADMINISTRATION**

21-503 2.1 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT – CERTIFICATION VÉLOSYPATHIQUE – VÉLO QUÉBEC

- 
- 
- 21-504 2.2 ADOPTION – BUDGET RÉVISÉ 2021 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
- 21-505 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE DE CONSERVATION – SECTEUR DE LA RUE DE LA FALAISE – NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 21-506 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 21-507 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 21-508 3.3 DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS
- 21-509 3.4 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 8 389 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 NOVEMBRE 2021
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 21-510 4.1 DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE
- 21-511 4.2 EMBAUCHE – INSPECTEUR EN BÂTIMENT – SERVICE DE L'URBANISME
- 21-512 4.3 EMBAUCHE – INSPECTRICE EN BÂTIMENT – SERVICE DE L'URBANISME
- 21-513 4.4 RATIFICATION – LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP – SECTION LOCALE 1690)
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 21-514 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR ET INSTALLATION D'UN COMPACTEUR-LAVEUR À L'USINE D'ÉPURATION – PROJET R-1249, LOT 2
- 21-515 5.2 PROVISION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR ET INSTALLATION D'UN COMPACTEUR-LAVEUR À L'USINE D'ÉPURATION – PROJET R-1249, LOT 2
- 21-516 5.3 ATTRIBUTION – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE (BARRIÈRES) D'ACCÈS VÉHICULAIRES AUX ATELIERS MUNICIPAUX – PROJET SA-21-17
- 21-517 5.4 ATTRIBUTION – ACHAT ET LIVRAISON D'UN VÉHICULE NEUF DE TYPE FOURGONNETTE UTILITAIRE À PROFIL BAS – PROJET SA-21-20 – FONDS DE ROULEMENT

- 
- 
- 21-518 5.5 ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PHASE G3 (RUE PRIVÉE DENISE-COLLETTE) – PROJET RÉSIDENTIEL VILAMO – PROJET SI-21-201, LOT 2
- 21-519 5.6 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PHASE G3 (RUE PRIVÉE DENISE-COLLETTE) – PROJET RÉSIDENTIEL VILAMO – PROJET SI-21-201, LOT 2
- 21-520 5.7 DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2020
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 21-521 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 15 SEPTEMBRE 2021
- 21-522 6.2 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – BOUCLE G – ZONE A-808
- 21-523 6.3 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (MATÉRIAUX) – BOUCLE L (RUES GEOFFRION ET BISSONNETTE) – ZONE A-812
- 21-524 6.4 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (BROUE SHOP ARTISANAL) – ZONE C-147
- 21-525 6.5 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DE DEUX RÉSIDENCES BIFAMILIALES – 497-499 ET 503-505, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE C-208
- 21-526 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1800, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (SALVATORÉ) – ZONE C-257
- 21-527 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AJOUT D'UNE FENÊTRE – 1681, RUE PRINCIPALE (CLINIQUE VÉTÉRINAIRE SAINTE-JULIE) – ZONE C-302
- 21-528 6.8 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (BÂTIMENT COMMERCIAL) – 1718, RUE PRINCIPALE – ZONE C-302
- 21-529 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 831-D, MONTÉE SAINTE-JULIE (HOBBY CHAMPION) – ZONE C-308
- 21-530 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 106-2105, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (RESTAURANT BEN & FLORENTINE) – ZONE C-417
- 21-531 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE – 1634, RUE SAINT-LOUIS – ZONE H-203

- 
- 
- 21-532 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE – 1308, RUE COMTOIS – ZONE H-334
- 21-533 6.13 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE JUMELÉE – 763, RUE GAUTHIER – ZONE H-343
- 21-534 6.14 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TOITURE) D'UNE RÉSIDENCE – 733, RUE DENISE-PELLETIER – ZONE H-413
- 21-535 6.15 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AJOUT D'UNE FENÊTRE – 1086, RUE PATENAUDE – ZONE H-502
- 21-536 6.16 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 1851, RUE NOBEL (IMPRIMERIE SAINTE-JULIE) – ZONE I-102
- 21-537 6.17 RENOUELEMENT – RÉSOLUTION 20-494 – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE) – 86, RUE DU PIÉMONT – ZONE H-125
- 21-538 6.18 REFUS – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'ÉCLAIRAGE – 2105, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (CLINIQUE MÉDICALE) – ZONE C-417
- 21-539 6.19 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 841, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357
- 21-540 6.20 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 140, 144, 148 ET 152, RUE BÉNARD (PROJET VILAMO – BOUCLE A) – ZONE A-806
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 8. RÈGLEMENTS**
- 21-541 8.1 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-107 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS À LA CLASSE D'USAGE 6730 « SERVICE POSTAL »
- 21-542 8.2 ADOPTION – RÈGLEMENT 1149-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX
- 21-543 8.3 DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1249-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1249 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 1 260 000 \$ POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR ET DU COMPACTEUR DE L'USINE D'ÉPURATION, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS
- 9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**
- 10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

21-544 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**1.6 PAROLE AU PUBLIC**

- 841, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357
- 1700, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE M-244 (DOSSIER REPORTÉ)
- 140, 144, 148 ET 152, RUE BÉNARD (PROJET VILAMO) – BOUCLE A – ZONE A-806

**Audition des personnes intéressées**

- Aucune intervention

**21-499**

**PROCLAMATION – OCTOBRE – MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN**

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, le mois d'octobre est consacré à la sensibilisation au cancer du sein;

ATTENDU QUE depuis plus de 25 ans, la Fondation du cancer du sein du Québec s'engage à la défense des intérêts et au mieux-être des patientes et patients atteints du cancer du sein et de leurs proches;

ATTENDU QUE la contribution de la Fondation du cancer du sein du Québec s'affirme tout particulièrement sur le plan des avancées médicales et scientifiques par ses investissements en innovation et recherche de pointe, ainsi que dans des programmes de soutien, de la prévention à la guérison;

ATTENDU QUE la Fondation du cancer du sein du Québec est le seul organisme de bienfaisance contre le cancer du sein à investir au bénéfice des patients québécois et de la communauté scientifique et médicale du Québec, chaque sou recueilli grâce à ses nombreuses campagnes et activités;

ATTENDU QU'encore cette année, durant le mois d'octobre et par le biais de sa campagne « Octobre rose », la Fondation du cancer du sein du Québec s'active à informer et sensibiliser la population au sujet du cancer du sein et à démystifier cette maladie qui touche directement et indirectement beaucoup trop de gens;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

DE proclamer le mois d'octobre « Mois de la sensibilisation au cancer du sein »;

D'encourager la population julievilloise à soutenir la Fondation du cancer du sein du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-500**

**PROCLAMATION – SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES –  
3 AU 9 OCTOBRE 2021**

ATTENDU QUE la Semaine de la prévention des incendies 2021 a pour thème « Le premier responsable, c'est toi! »;

ATTENDU QUE le Québec connaît annuellement une baisse significative du nombre d'incendies depuis 2010, notamment grâce à des activités de prévention efficaces et par la mise en œuvre de schémas de couverture de risque en incendie;

ATTENDU QUE, néanmoins, plus de 16 000 incendies surviennent chaque année au Québec;

ATTENDU QUE des mesures de prévention et de sensibilisation adéquates permettent d'éviter bon nombre de ces incendies et les conséquences importantes et parfois dramatiques qui en découlent;

ATTENDU QUE les membres du Service de sécurité incendie et d'autres organismes publics mettent en commun leurs talents et leurs efforts afin de prévenir efficacement les risques d'incendie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE proclamer la semaine du 3 au 9 octobre 2021 « Semaine de la prévention des incendies » et d'inviter tous les citoyens de la Ville de Sainte-Julie à s'informer sur les bonnes pratiques en matière de prévention des incendies.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-501**

**PROCLAMATION – SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES –  
16 AU 23 OCTOBRE 2021**

ATTENDU l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population, dont notamment informer, éduquer et donner accès à la culture et à la détente;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est un lieu culturel essentiel et qu'elle constitue l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

ATTENDU QUE cette 23<sup>e</sup> édition de la Semaine des bibliothèques publiques a pour thème *Ma biblio : une histoire de famille!* et qu'elle a pour objectif de mettre en lumière le rôle essentiel que jouent les bibliothèques auprès des familles québécoises, notamment en termes de littératie familiale;

ATTENDU QUE malgré les défis engendrés par la COVID-19, les bibliothèques du Québec font preuve d'initiative et de résilience et mettent tout en œuvre pour continuer de fournir de multiples services aux citoyens;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE proclamer Semaine des bibliothèques publiques, la semaine du 16 au 23 octobre 2021, et d'inviter tous les Julievillois à profiter des services sécuritaires et respectueux des règles sanitaires qui continuent de leur être offerts par leur bibliothèque municipale;

DE saluer, en ces temps hors du commun, le travail exceptionnel et les efforts remarquables qu'ont accompli et continuent d'accomplir les responsables et employés de la bibliothèque municipale de Sainte-Julie pour répondre aux besoins de culture, de divertissement, d'éducation et de formation de la population julievilloise.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **21-502**

#### **ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 14 septembre 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **21-503**

#### **DEMANDE DE RENOUVELLEMENT – CERTIFICATION VÉLOSYPATHIQUE – VÉLO QUÉBEC**

ATTENDU QUE le mouvement VÉLOSYPATHIQUE est un programme de Vélo Québec qui encourage les collectivités et les organisations à faire du vélo une réelle option en matière de transport et de loisirs, proposant des outils et un service de soutien aux collectivités et organisations qui travaillent à favoriser la pratique du vélo;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie détient une certification VÉLOSYPATHIQUE depuis plusieurs années;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Julie a été certifiée bronze en 2016 et puis argent en 2018, cette dernière certification étant valide jusqu'en 2021;

ATTENDU que cette certification et le soutien du mouvement VÉLOSYPATHIQUE contribuent à favoriser et améliorer la pratique du vélo à Sainte-Julie;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Julie souhaite encourager le transport actif sur son territoire et conserver une certification VÉLOSYMPATHIQUE;

ATTENDU que dans le cadre du plan directeur des voies cyclables et de la planification stratégique 2012-2022, le conseil municipal s'est donné comme objectifs d'augmenter la part modale du vélo sur son territoire et de poursuivre le développement du réseau cyclable utilitaire et récréatif;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

D'autoriser le dépôt d'une candidature à la ronde de certification de l'automne 2021 du mouvement VÉLOSYMPATHIQUE;

D'autoriser un employé cadre du Service des communications et relations avec les citoyens à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, toute demande et tout document requis pour donner effet à la présente.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **21-504**

#### **ADOPTION – BUDGET RÉVISÉ 2021 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et transmis à la Ville de Sainte-Julie le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-d'Youville;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'adopter le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-d'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **21-505**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE DE CONSERVATION – SECTEUR DE LA RUE DE LA FALAISE – NATURE-ACTION QUÉBEC INC.**

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 septembre 2021 (résolution 21-465), la Ville de Sainte-Julie autorisait l'acquisition de dix-huit lots dans le secteur de la rue de la Falaise, soit plus particulièrement les lots 5 542 798, 5 542 805, 5 542 808, 5 542 810, 5 542 812, 5 542 814, 5 542 817, 5 542 819, 5 542 821, 5 542 822, 5 542 824, 5 542 825, 5 542 830, 5 542 832, 5 542 834, 5 542 799, 5 545 068 et 5 545 208 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères (ci-après nommés l'« Immeuble »);

ATTENDU QUE l'Immeuble est constitué, pour grande partie, d'espaces boisés de grande importance pour la mise en valeur des milieux naturels, milieux bâtis et les paysages à des fins récréotouristiques dans ce secteur de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie, dans le cadre de la *Convention de financement dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain – Phase II*, s'est engagée à conserver les milieux naturels acquis, de façon perpétuelle;

ATTENDU QUE Nature-Action Québec inc. est un organisme à but non lucratif qui a notamment comme mission d'assurer la conservation de la biodiversité dans la région naturelle de la Vallée-du-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE la présence de milieux naturels protégés sur le lot 5 881 581 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, propriété de Nature-Action Québec inc., contribue à créer un milieu de vie de qualité pour l'ensemble des résidents de la Vallée-du-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE la conservation de l'Immeuble est justifiée en raison du bénéfice qu'en tirera le lot 5 881 581, notamment en favorisant la conservation d'un plus grand ensemble forestier;

ATTENDU QU'il est de l'intention de la Ville de Sainte-Julie et de Nature-Action Québec inc. d'établir une servitude réelle et perpétuelle de conservation afin de préserver les espaces boisés et la diversité biologique des écosystèmes qui se retrouvent sur l'Immeuble;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'acte de servitude de conservation, en annexe de la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **21-506**

#### **APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 10 septembre 2021 au 30 septembre 2021 :

▪ Liste F-2021-19	Chèques à ratifier	420 048,28 \$
▪ Liste F-2021-20	Comptes à payer	4 480 782,01 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 10 septembre 2021 au 30 septembre 2021 apparaissant sur les listes F-2021-19 et F-2021-20;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer;

D'autoriser le trésorier à émettre des chèques pour le paiement des comptes fournisseurs à payer durant le mois d'octobre 2021 et que ces chèques soient présentés par la suite aux membres du conseil pour ratification à une séance du conseil subséquente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-507**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 23 septembre 2021, totalisant 7 492,96 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et totalement remboursé sur une période de quatre (4) ans, en quatre (4) versements égaux, pour les années 2022 à 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-508**

**DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit déposer deux états comparatifs, dont le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier en cours avec ceux de l'exercice précédent et le second, les revenus et dépenses adoptés au budget avec ceux prévus pour l'exercice financier courant;

ATTENDU QUE l'article précité de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, les deux états comparatifs sont déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 27 septembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'accepter le dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2021.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-509**

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 8 389 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 NOVEMBRE 2021**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 389 000 \$ qui sera réalisé le 5 novembre 2021, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
999	325 400 \$
1009	253 800 \$
1011	153 000 \$
1009	76 100 \$
1045	676 700 \$
1136	31 400 \$
1148	74 000 \$
1150	58 900 \$
1158	74 000 \$
1159	15 000 \$
1163	24 400 \$
1170	141 200 \$
1172	302 500 \$
1175	529 600 \$
1045	475 000 \$
1233	130 000 \$
1233	1 152 000 \$
1253	580 000 \$
1262	1 100 000 \$
1263	315 000 \$
1254	125 000 \$
1245	326 000 \$
1248	150 000 \$
1260	1 300 000 \$

---

---

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1045, 1136, 1150, 1163, 1170, 1172, 1175, 1233, 1245, 1248, 1253, 1254, 1260, 1262 et 1263, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie avait le 18 octobre 2021, un emprunt au montant de 3 236 000 \$, sur un emprunt original de 5 618 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 999, 1009, 1011, 1045, 1136, 1148, 1150, 1158, 1159, 1163, 1170, 1172 et 1175;

ATTENDU QUE le 18 octobre 2021, cet emprunt ne sera pas renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 5 novembre 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 999, 1009, 1011, 1045, 1136, 1148, 1150, 1158, 1159, 1163, 1170, 1172 et 1175;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 5 novembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 5 mai et le 5 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins des Patriotes  
1071, DE MONTARVILLE  
BOUCHERVILLE (QUÉBEC) J4B 6R2

8. Que les obligations soient signées par le trésorier. La Ville de Sainte-Julie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1045, 1136, 1150, 1163, 1170, 1172, 1175, 1233, 1245, 1248, 1253, 1254, 1260, 1262 et 1263, soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 5 novembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 5 novembre 2021, le terme original des règlements d'emprunts numéros 999, 1009, 1011, 1045, 1136, 1148, 1150, 1158, 1159, 1163, 1170, 1172 et 1175, soit prolongé de 18 jours.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-510**

**DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE**

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'accepter l'embauche des personnes suivantes selon les modalités ci-dessous :

<b>MOUVEMENT DE PERSONNEL (personnel régulier)</b>			
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Mouvement</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Éric Boucher	Syndiqué	Journalier opérateur à chef d'équipe au Service des infrastructures et gestion des actifs	4 octobre 2021
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Poste</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Dominick Grégoire	Stagiaire	Stagiaire technicien aux travaux publics	12 octobre 2021
Ève Fontaine	Syndiqué	Appariteur-concierge surnuméraire	15 septembre 2021
Jean-François Desjardins	Syndiqué	Appariteur-concierge surnuméraire	17 septembre 2021
Marilou Van Melle	Syndiqué	Commis à la bibliothèque surnuméraire	1 <sup>er</sup> octobre 2021

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-511**

**EMBAUCHE – INSPECTEUR EN BÂTIMENT – SERVICE DE L'URBANISME**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir un poste d'inspecteur en bâtiment;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 27 septembre 2021;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'embaucher M. Patrick Gagnon au poste d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme, à compter du 18 octobre 2021, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-512**

**EMBAUCHE – INSPECTRICE EN BÂTIMENT – SERVICE DE L'URBANISME**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir un poste d'inspecteur en bâtiment;

ATTENDU le rapport de recommandation du Service des ressources humaines;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Cassandra Smith au poste d'inspectrice en bâtiment au Service de l'urbanisme, à compter du 25 octobre 2021, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-513**

**RATIFICATION – LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP – SECTION LOCALE 1690)**

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté en 1998 la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* (ci-après « la Loi ») afin de mieux encadrer les activités de cette industrie;

ATTENDU QUE la Loi a pour objectif de mettre en place des mécanismes de contrôle afin de fixer la limite de conduite des conducteurs de véhicules lourds, puisque cette industrie exerce ses activités sur le réseau routier public, espace qu'elle partage avec l'ensemble des usagers de la route;

ATTENDU QUE la lettre d'entente vise à modifier la procédure de distribution du temps supplémentaire pour la période hivernale;

ATTENDU QUE cette modification sera effective dès le début de la prochaine période hivernale, soit la saison 2021-2022, suivant une entente entre les parties;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 27 septembre 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE ratifier la lettre d'entente intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP - section locale 1690) et la Ville de Sainte-Julie, concernant l'article 19.04 de la convention collective en vigueur, relatif à la procédure de distribution du temps supplémentaire en période hivernale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **21-514**

#### **ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR ET INSTALLATION D'UN COMPACTEUR-LAVEUR À L'USINE D'ÉPURATION – PROJET R-1249, LOT 2**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de remplacement du dégrilleur, d'installation d'un compacteur-laveur et modification au collecteur sanitaire principal à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 septembre 2021, conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 27 septembre 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat numéro R-1249, lot 2 concernant des travaux de remplacement du dégrilleur, d'installation d'un compacteur-laveur et modification au collecteur sanitaire principal à l'usine d'épuration selon l'option B, soit sans modification du collecteur sanitaire principal, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Nordmec Construction inc., située au 390, rue Siméon, local 3, Mont-Tremblant, Québec, J8E 2R2 pour un montant de 634 897,70 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 15 septembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-515**

**PROVISION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR ET INSTALLATION D'UN COMPACTEUR-LAVEUR À L'USINE D'ÉPURATION – PROJET R-1249, LOT 2**

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1249, lot 2 pour des travaux de remplacement du dégrilleur et l'installation d'un compacteur-laveur à l'usine d'épuration selon l'option B, soit sans modification du collecteur sanitaire principal, à l'entreprise Nordmec Construction inc., pour un montant de 634 897,70 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 12 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 76 187,72 \$, portant la dépense autorisée à 711 085,42 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-516**

**ATTRIBUTION – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE (BARRIÈRES) D'ACCÈS VÉHICULAIRES AUX ATELIERS MUNICIPAUX – PROJET SA-21-17**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour la fourniture et l'installation d'un système de contrôle (barrières) d'accès véhiculaires aux ateliers municipaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 27 septembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'attribuer le contrat numéro SA-21-17 concernant la fourniture et l'installation d'un système de contrôle (barrières) d'accès véhiculaires aux ateliers municipaux à la compagnie PIVIN & DRAPEAU inc., située au 1720, rue Cunard, Laval, Québec, H7S 2B2, pour un montant total de 30 541,62 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 7 septembre 2021;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison des équipements.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-517**

**ATTRIBUTION – ACHAT ET LIVRAISON D’UN VÉHICULE NEUF DE TYPE FOURGONNETTE UTILITAIRE À PROFIL BAS – PROJET SA-21-20 – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU’une recherche de prix a été effectuée pour l’achat et la livraison d’un véhicule neuf de type fourgonnette utilitaire à profil bas;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 27 septembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D’attribuer le contrat numéro SA-21-20 concernant l’achat et la livraison d’un véhicule neuf de type fourgonnette utilitaire à profil bas au plus bas fournisseur conforme, soit l’entreprise Jacques Olivier Ford inc., située au 4405, chemin Chambly, Saint-Hubert, Québec, J3Y 3M7, pour un montant total de 42 535 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l’offre de prix de cette entreprise en date du 14 septembre 2021;

D’autoriser une dépense pour le lettrage d’une valeur de 500 \$, toutes taxes comprises;

QUE ces achats totalisant 39 296,70 \$, incluant les taxes nettes, soient payés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de cinq (5) ans, en cinq (5) versements égaux, pour les années 2022 à 2026;

D’autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison du véhicule et des équipements;

D’autoriser la disposition du camion portant le numéro 236 de la Ville de Sainte-Julie ainsi que des équipements associés;

D’autoriser le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer tout document requis pour donner effet à la disposition du camion numéro 236 et de ses équipements.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-518**

**ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX D’INFRASTRUCTURES URBAINES – PHASE G3 (RUE PRIVÉE DENISE-COLLETTE) – PROJET RÉSIDENTIEL VILAMO – PROJET SI-21-201, LOT 2**

ATTENDU QU’une recherche de prix a été effectuée pour un contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux d’infrastructures urbaines de la phase G3 (rue privée Denise-Collette), située dans le projet résidentiel Vilamo;

ATTENDU le rapport du Service des infrastructures et gestion des actifs;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro SI-21-201, lot 2 concernant des services professionnels pour la surveillance des travaux d'infrastructures urbaines de la phase G3 (rue privée Denise-Collette), située dans le projet résidentiel Vilamo, conjointement avec le promoteur 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével), au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Tetra Tech QI inc., située au 1205, rue Ampère, bureau 310, Boucherville, Québec, J4B 7M6, pour un montant de 31 100,74 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 30 septembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-519**

**PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PHASE G3 (RUE PRIVÉE DENISE-COLLETTE) – PROJET RÉSIDENTIEL VILAMO – PROJET SI-21-201, LOT 2**

ATTENDU l'attribution du contrat SI-21-201, lot 2 concernant des services professionnels pour la surveillance des travaux d'infrastructures urbaines de la phase G3 (rue privée Denise-Collette), située dans le projet résidentiel Vilamo;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de prix pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des imprévus, représentant une somme de 3 110,07 \$, portant la dépense autorisée à 34 210,81 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-520**

**DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2020**

ATTENDU QUE les municipalités, dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ci-après « MAMH », doivent produire annuellement auprès du MAMH un rapport sur la gestion de l'eau potable sur leur territoire;

ATTENDU le rapport de recommandation du Service des infrastructures et gestion des actifs;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2020;

QUE copie de ce rapport soit transmise au MAMH.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### 21-521

#### **DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 15 SEPTEMBRE 2021**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 15 septembre 2021 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 septembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### 21-522

#### **APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – BOUCLE G – ZONE A-808**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager (piscine creusée) du projet intégré du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu (Quartier Vilamo), pour la boucle G, préparés par Dubuc, architectes-paysagistes, et datés du 8 mai 2020 (version révisée), et ce, conformément à la résolution 502.4.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 septembre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-523**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (MATÉRIAUX) – BOUCLE L (RUES GEOFFRION ET BISSONNETTE) – ZONE A-812**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction (matériaux) des résidences du projet intégré Vilamo pour la boucle L (rues Geoffrion et Bissonnette), préparés par Maisons Pépin et datés du 28 juin 2021, et ce, conformément à la résolution 502.17.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 septembre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-524**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (BROUE SHOP ARTISANAL) – ZONE C-147**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'affichage, soumis par le requérant et datés du 30 juin 2021, pour l'établissement situé au 1950, chemin du Fer-à-Cheval, lequel est localisé dans la suite « A » et l'ancienne suite « B », et ce, conformément à la résolution 502.5.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 septembre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-525**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DE DEUX RÉSIDENCES BIFAMILIALES – 497-499 ET 503-505, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE C-208**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction des deux résidences bifamiliales situées aux 497-499 et 503-505, avenue Jules-Choquet, soumis par le propriétaire, et ce, conformément à la résolution 502.19.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 septembre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-526**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1800, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (SALVATORÉ) – ZONE C-257**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé, lors de la commission administrative du 27 septembre 2021, la recommandation du comité consultatif d'urbanisme formulée dans sa résolution 502.13.21 adoptée le 15 septembre 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par l'architecte Jean Turmel, de la compagnie Kaivo et datés du 12 août 2021, pour l'établissement Salvatoré, situé au 1800, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 502.13.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 septembre 2021, conditionnellement à ce que la taille du logo et le nom de l'entreprise soient réduits;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-527**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AJOUT D'UNE FENÊTRE –  
1681, RUE PRINCIPALE (CLINIQUE VÉTÉRINAIRE SAINTE-JULIE) – ZONE C-302**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept pour l'ajout d'une fenêtre au 1681, rue Principale, soumis par Grégory Giroux, architecte, datés de juin 2021, et ce, conformément à la résolution 502.15.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 septembre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-528**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE  
RÉNOVATION (BÂTIMENT COMMERCIAL) – 1718, RUE PRINCIPALE – ZONE C-302**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de rénovation, préparés par Architecture Casa et datés du 5 juillet 2018 (version modifiée au 1<sup>er</sup> avril 2021), pour le bâtiment situé au 1718, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 502.11.21 adoptée lors de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 septembre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-529**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE –  
831-D, MONTÉE SAINTE-JULIE (HOBBY CHAMPION) – ZONE C-308**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par le propriétaire, pour l’établissement Hobby Champion, situé au 831-D, montée Sainte-Julie, et ce, conditionnellement à ce que la phrase « Politique du meilleur prix au Québec » sur l’enseigne sur socle soit retirée, afin d’être conforme à la réglementation, et ce, conformément à la résolution 502.3.21 adoptée lors de l’assemblée du comité consultatif d’urbanisme tenue le 15 septembre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-530**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE –  
106-2105, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (RESTAURANT BEN & FLORENTINE)  
– ZONE C-417**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par la compagnie Tremblay Ménard lettrages & enseigne, datés du 17 août 2021 et du 8 septembre 2021, pour l’établissement Restaurant Ben & Florentine, situé au 2105, boulevard Armand-Frappier, local 106, et ce, conformément à la résolution 502.21.21 adoptée par le comité consultatif d’urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 septembre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-531**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE –  
1634, RUE SAINT-LOUIS – ZONE H-203**

ATTENDU QU’une demande d’approbation des plans-concept de rénovation de la résidence au 1634, rue Saint-Louis a été soumise au Service de l’urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d’une description du projet et des matériaux proposés;

ATTENDU QUE la présente demande consiste à remplacer le revêtement extérieur du bâtiment résidentiel situé sur la rue Saint-Louis, dans le secteur du Vieux-Village et qui fait partie de la liste des bâtiments d'intérêt prévue au règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE ce bâtiment a fait l'objet de plusieurs travaux dans la dernière année;

ATTENDU QUE la fondation a été refaite, où une cave de service a fait place à un sous-sol aménagé accueillant de nouvelles chambres à coucher, impliquant l'ajout de quatre ouvertures au niveau du sous-sol, soit une à l'arrière, une sur le côté droit et deux sur le mur latéral gauche du bâtiment, donnant du côté du stationnement;

ATTENDU QUE la galerie en façade a également été reconstruite en bois;

ATTENDU QUE l'étape subséquente est le remplacement du revêtement extérieur où le revêtement beige existant, posé verticalement en façade, avec des lattes moins larges, et horizontalement sur les élévations latérales et arrière, ferait place à un nouveau déclin vertical d'acier (de marque Sierra Steel) uniforme sur les quatre élévations, de 12 pouces de large et de couleur blanc;

ATTENDU QUE deux ouvertures en façade seraient aussi remplacées par de nouvelles fenêtres, de même modèle, mais de couleur noire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept de rénovation extérieure, déposés par le propriétaire, pour le bâtiment situé au 1634, rue Saint-Louis, concernant le remplacement du revêtement vertical de la même largeur que celui qui se trouve dans le haut des élévations latérales, lequel sera également peint en blanc, en considérant qu'un élément horizontal devra être installé entre le nouveau revêtement et l'existant, afin de les séparer.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **21-532**

#### **APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE – 1308, RUE COMTOIS – ZONE H-334**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé, lors de la commission administrative du 27 septembre 2021, la recommandation du comité consultatif d'urbanisme formulée dans sa résolution 502.10.21 adoptée le 15 septembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept pour l'installation d'une clôture au 1308, rue Comtois, soumis par le propriétaire, et ce, conformément à la résolution 502.10.21 du comité consultatif d'urbanisme précitée, à l'exception de la couleur de la maille de chaîne (type frost) de couleur blanche, qui sera de couleur noire;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-533**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE JUMELÉE – 763, RUE GAUTHIER – ZONE H-343**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'agrandissement de la résidence unifamiliale jumelée située au 763, rue Gauthier, soumis par le propriétaire, et ce, conformément à la résolution 502.22.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 septembre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-534**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TOITURE) D'UNE RÉSIDENCE – 733, RUE DENISE-PELLETIER – ZONE H-413**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour la rénovation (toiture) du bâtiment principal situé au 733, rue Denise-Pelletier, soumis par le propriétaire, et ce, conformément à la résolution 502.26.A.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 septembre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-535**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AJOUT D'UNE FENÊTRE –  
1086, RUE PATENAUDE – ZONE H-502**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept pour l'ajout d'une fenêtre, préparés par le propriétaire, pour la résidence située au 1086, rue Patenaude (maison en rangée), et ce, conformément à la résolution 502.12.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 septembre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-536**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT  
D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 1851, RUE NOBEL (IMPRIMERIE SAINTE-JULIE)  
– ZONE I-102**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement du stationnement, préparés par Jacques Monty, architecte, datés du 6 mai 2021, et d'aménagement paysager, préparés par Louis Dubuc, architecte paysagiste, datés de mai 2021, et ce, conformément à la résolution 502.14.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 septembre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-537**

**RENOUVELLEMENT – RÉOLUTION 20-494 – PIIA – PLANS-CONCEPT DE  
RÉNOVATION (TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE) –  
86, RUE DU PIÉMONT – ZONE H-125**

ATTENDU QUE les plans-concept pour la rénovation (transformation d'un garage en pièce habitable), préparés par La Shed Architecture et datés du 6 août 2020, en lien avec la résolution 490.7.20 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 septembre 2020, ont été approuvés par le conseil municipal lors de la séance du 6 octobre 2020, au moyen de la résolution 20-494;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas débuté tel que prévu;

ATTENDU QUE la résolution était valide pour une période de douze (12) mois consécutifs, soit jusqu'au 6 octobre 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

De reconduire la résolution 20-494 telle qu'adoptée, pour une nouvelle période de douze (12) mois, débutant à compter de l'adoption de la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **21-538**

#### **REFUS – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'ÉCLAIRAGE – 2105, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (CLINIQUE MÉDICALE) – ZONE C-417**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

De refuser les modifications apportées aux plans-concept d'éclairage, de l'établissement Clinique médicale, situé au 2105, boulevard Armand-Frappier, préparés par la compagnie Equation, groupe conseil, et datés de novembre 2019 (version révisée au 28 août 2020) ainsi que les plans-concept de construction, et ce, conformément à la résolution 502.6.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 septembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **21-539**

#### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 841, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357**

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures concernant l'aire de stationnement non conforme à la réglementation de la propriété située au 841, montée Sainte-Julie, constituée d'un immeuble multifamilial de 6 logements, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un certificat de localisation, préparé par Mario Dumont, arpenteur-géomètre, daté du 5 mai 2021, portant la référence 4515 MD P01 et la minute 5080;

ATTENDU QUE les éléments non conformes concernent l'aire de stationnement qui empiète dans l'emprise publique et se trouvant localisée trop près du mur gauche du bâtiment principal, ainsi que les cases de stationnement et l'allée de circulation les desservants sont trop étroites;

ATTENDU QUE le processus de vente de l'immeuble est actuellement suspendu;

ATTENDU QUE ce bâtiment a été construit dans les années 80 et que lors de l'acquisition par l'actuel propriétaire, il y a 20 ans, aucune anomalie à la réglementation n'avait été identifiée;

ATTENDU QU'à l'exception du lignage des cases, la photo aérienne de 1981 tend à démontrer qu'aucune modification n'a été apportée à l'aire de stationnement depuis son aménagement initial;

ATTENDU QUE parmi tous les scénarios évalués, l'objectif est d'autoriser une aire de stationnement :

- implantée sans distance par rapport au mur latéral gauche du bâtiment principal, plutôt qu'à un mètre, tel que prévu à l'article 10.1.6.2.1 du *Règlement de zonage 1101*;
- comprenant une allée d'accès à double sens d'une largeur de 4,84 mètres plutôt que d'un minimum de 7 mètres, depuis l'entrée charretière et jusqu'à une profondeur de 3 mètres derrière la ligne de propriété, tel que prescrit au tableau 4.10 de l'article 4.6.4.3 du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE le maintien des 12 cases de stationnement implique l'aménagement de cases en tandem dont un minimum de 3 constituées de dalles alvéolées ainsi que la plantation d'un arbre supplémentaire en cour arrière;

ATTENDU QUE la portion de l'aire de stationnement actuellement présente dans l'emprise publique doit impérativement être recouverte de couvert végétal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 502.7.21 adoptée lors de son assemblée tenue le 15 septembre 2021, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'approuver la demande de dérogations mineures pour la propriété située au 841, montée Sainte-Julie, afin d'autoriser :

- une aire de stationnement implantée sans distance par rapport au mur latéral gauche du bâtiment principal, plutôt qu'à un mètre;
- une allée d'accès à double sens d'une largeur de 4,84 mètres plutôt que d'un minimum de 7 mètres, depuis l'entrée charretière et jusqu'à une profondeur de 3 mètres derrière la ligne de propriété,

conditionnellement à ce que l'aire de stationnement localisée dans l'emprise publique soit retirée et recouverte de couvert végétal, que 3 des 6 cases en tandem soient constituées de dalles alvéolées et qu'un arbre à grand déploiement soit planté en cour arrière.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-540**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 140, 144, 148 ET 152, RUE BÉNARD  
(PROJET VILAMO – BOUCLE A) – ZONE A-806**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées aux 140, 144, 148 et 152, rue Bénard a été soumise au Service de l'urbanisme concernant l'implantation de plusieurs bâtiments de la boucle A, faisant partie du projet Vilamo;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans d'implantation de chacune des propriétés, préparés par Gendron Lefebvre, arpenteurs-géomètres, portant les numéros de dossiers suivants :

- pour le 140, rue Bénard, numéro 401229-0180-0010-1 (minute 4571);
- pour les 144 et 148, rue Bénard, numéro 401229-0170-0010-1 (minute 4570);
- pour le 152, rue Bénard, numéro 401229-0060-0010-2 (minute 3526);

ATTENDU QU'il a été constaté que la marge latérale de ces quatre bâtiments était de 1,97 mètre, soit inférieure au minimum de 2 mètres prescrit au chapitre 10 du *Règlement de zonage 1101* ou 4 mètres entre deux bâtiments, tel que prescrit à l'article 10.11.2.4;

ATTENDU QUE la demande découlant d'une erreur n'aura pas d'impact significatif sur l'ensemble du projet;

ATTENDU QUE la fondation est localisée de façon conforme au règlement, tout comme la portion de mur recouverte de revêtement horizontal, mais la partie recouverte de maçonnerie empiète de 3 cm dans la marge minimale prescrite;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 502.9.21 adoptée lors de son assemblée tenue le 15 septembre 2021, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

D'approuver la demande de dérogation mineure pour les propriétés situées aux 140, 144, 148 et 152, rue Bénard, afin d'autoriser :

- l'implantation de bâtiments jumelés présentant une marge latérale de 3,94 mètres par rapport au mur latéral du bâtiment voisin, plutôt que 4 mètres.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-541**

**ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-107 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS À LA CLASSE D'USAGE 6730 « SERVICE POSTAL »**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'apporter des modifications à la classe d'usage 6730 « Service postal »;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 16 août 2021, résolution 21-452;

ATTENDU QUE le *Règlement 1101-107 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'apporter des modifications à la classe d'usage 6730 « Service postal »* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'adopter le premier projet de règlement 1101-107 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin d'apporter des modifications à la classe d'usage 6730 « Service postal »;

DE présenter ce projet de règlement dans le cadre d'une consultation écrite de quinze (15) jours, conformément à l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-542**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1149-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 14 septembre 2021, sous le numéro 21-494;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1149-16 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 21-543

**DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1249-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1249 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 1 260 000 \$ POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR ET DU COMPACTEUR DE L'USINE D'ÉPURATION, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1249-1 modifiant le Règlement 1249 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 260 000 \$ pour payer le coût des travaux de remplacement du dégrilleur et du compacteur de l'usine d'épuration, ainsi que les frais contingents*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Mme Roy mentionne qu'il s'agit de son dernier conseil municipal à titre de mairesse et remercie la population de Sainte-Julie pour la confiance témoignée à son égard.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES  
CONSEILLERS**

- Les conseillers Mme Nicole Marchand et MM. André Lemay et Normand Varin remercient également la population julieilloise ainsi que Mme Suzanne Roy et M. Mario Lemay.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Richard Laporte (1567, rue Octave-Crémazie)**

- M. Laporte félicite Mme Roy pour ses 25 années au sein du conseil municipal de Sainte-Julie.
- M. Laporte mentionne être découragé par le délai à obtenir l'approbation de son projet d'agrandissement au CCU.

Mme Roy en prend bonne note et mentionne que la Ville fera le nécessaire afin que le dossier se règle rapidement.

### **M. André Racicot**

- M. Racicot demande pour quelle raison le sol des résidences du projet Vilamo n'est pas au même niveau que celui de sa résidence. Il mentionne que le muret est de 10 à 12 pieds.

Mme Roy informe M. Racicot qu'il pourra rencontrer les ingénieurs de la Ville afin de discuter des raisons pour lesquelles le projet Vilamo a été fait de cette façon.

- M. Racicot mentionne avoir porté plainte à plus de dix reprises auprès de la police afin que la vitesse sur la route 229 soit respectée.

Mme Roy est d'accord avec M. Racicot malgré plusieurs tentatives de faire diminuer la vitesse à cet endroit, c'est le ministère des Transports (MTQ) qui a juridiction sur cette route. La Ville continuera à faire des démarches auprès du MTQ.

### **M. Dalpé**

- M. Dalpé fait des représentations concernant la problématique de nuisances à Postes Canada sur le boulevard Saint-Joseph.

Mme Roy assure que la Ville continue à faire des démarches afin de faire avancer le dossier.

### **M. Raymond Ouellette**

- M. Ouellette mentionne que les lumières situées sur le bâtiment de Postes Canada n'ont jamais été changées et qu'une lumière demeurerait encore problématique.

Mme Roy mentionne que les lumières auraient été changées, mais que des vérifications seront faites par un inspecteur à cet effet.

#### **M. Jacquelin Beaulieu**

- M. Beaulieu remercie le conseil pour tout le travail effectué au cours des dernières années.

#### **Mme Marie-Christine Tremblay**

- Mme Tremblay demande quelle sera la vocation de l'emplacement appartenant à Trigone situé sur le chemin du Fer-à-Cheval.

Mme Roy mentionne que ce terrain n'a jamais appartenu à la Ville. La communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté un plan de développement et d'aménagement qui oblige les municipalités de la CMM à densifier, surtout près des sites de transport en commun.

Le projet de construction à cet endroit a été suspendu pour le moment. Dans l'intervalle, des précautions ont été prises afin que le chantier soit propre et sécuritaire.

#### **Mme Véronique Beauchemin**

- Mme Beauchemin mentionne que l'intersection de la rue de la Loire et de la rue de l'Église est très sombre.

Le comité de la sécurité publique analysera cette demande.

**21-544**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 59.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière